



Livret d'Accueil



**Ville de
Valenciennes**

Cercle de Voile de Valenciennes

Base Nautique du Vignoble
70 rue Malplaquet - 59300 Valenciennes
Tel : 03 27 29 65 96 – voile.valenciennes@gmail.com



Mot d'Accueil

Vous avez choisi de pratiquer la voile, et nous souhaitons que cela vous apporte tout l'épanouissement que vous recherchez. Que vous vous dirigiez vers du loisir ou de la compétition, la pratique de cette discipline nécessite de votre part le respect de règles intangibles de bonnes pratiques, de sécurité et la connaissance des principes fondamentaux de notre association.

Ce livret d'accueil a pour but de vous guider tout au long de la saison sportive du Cercle de Voile de Valenciennes (CVV).

Prenez le temps de le lire, il vous apportera toutes les informations nécessaires. Si toutefois vous ne trouviez pas le renseignement dont vous avez besoin, n'hésitez pas à nous consulter, l'équipe du Conseil d'Administration se tient à votre disposition.

Nous vous souhaitons une bonne et agréable saison sportive.

Le Comité d'Administration du Cercle de Voile de Valenciennes



Activités proposées par l'association

Au cœur du magnifique plan d'eau du Vignoble, le CVV, affilié à la Fédération Française de Voile **FFVoile**, vous accueille dans ses locaux de Mars à Novembre. L'école de voile vous propose des cours collectifs ou particuliers, des stages tous supports dans le respect des valeurs sportives : entraide, solidarité, partage, dépassement de soi et respect de l'autre. Outre la participation régulière aux régates et manifestations, le CVV a la capacité de vous louer différents supports.

La voile à l'année

Grâce à une adhésion annuelle, vous devenez membre du CVV et bénéficiez de tarifs préférentiels. Votre navigation s'effectue alors à volonté, de Mars à Novembre, sous surveillance aux horaires d'ouverture du club (voir site internet ou google maps), sur tous les supports de la base : planche à voile, catamaran, bateaux collectifs, paddle et canoë. Un moniteur sera présent pour vous aider à préparer votre embarcation et vous donner les conseils nécessaires à la navigation. Il assurera également votre sécurité sur le plan d'eau. En dehors de ces périodes, vous pouvez pratiquer en autonomie, sous votre responsabilité, avec votre matériel personnel.

La voile scolaire

Le CVV propose aux écoles primaires, aux collèges et aux lycées, des cours de voiles sous forme « d'initiation voile » ou de stages.

Pour les établissements, c'est l'occasion de faire découvrir un sport original, sous forme de cycles de plusieurs séances ou d'activité à la journée.

La pratique de la voile en milieu scolaire est accessible à partir de 7 ans si l'enfant sait nager.

Les cours particuliers ou collectifs

Nos moniteurs sont à votre disposition, aux horaires qui vous conviennent, dans le respect de la convention collective, pour des cours particuliers adaptés à votre niveau et à vos envies.

Nos moniteurs encadrent aussi régulièrement, les samedis matin, des cours collectifs, accompagnés suivant les besoins d'un briefing/débriefing dans le club House. Durant deux heures, vous bénéficierez d'un apprentissage ou d'un perfectionnement de toutes les manœuvres en voile et un vrai partage d'expérience.

Stages d'initiation ou de perfectionnement

Le CVV organise des stages pendant les vacances scolaires (Pâques, Été et Toussaint), principalement pour les enfants. Simplement curieux ou passionnés, s'initier ou se perfectionner... ces stages ont une durée de dix heures à raison de deux heures par jour pendant une semaine, du Lundi au Vendredi, le matin ou l'après-midi. Les supports proposés sont : L'optimist, catamaran ou planche à voile.

En quoi consiste un stage de voile ?

Ce sont cinq demi-journées de navigation ludique et technique complétées par des explications théoriques adaptées ayant pour principaux objectifs de connaître les bases de la voile et son vocabulaire, apprendre ou renforcer des connaissances techniques et acquérir de l'autonomie. Les stagiaires sont répartis par groupe selon leurs niveaux de pratique, leurs âges et leurs supports.



Centres Aérés et Loisirs

Pendant les vacances scolaires (Pâques, juillet-août, Toussaint), le CVV accueille les centres sociaux et les centres aérés, sur des durées adaptées aux besoins et aux budgets de chacun des centres (1/2 Journée – Journée – Semaine).

Différents supports sont proposés pour satisfaire les envies sportives de tous, quelques soient les niveaux (catamarans, dériveurs, canoés, paddle...) et le CVV offre aux groupes de participants la possibilité de pique-niquer.

Les locations

Pour une navigation occasionnelle, le CVV met son matériel à votre disposition du public. C'est aussi pour vous, membres du club, l'occasion d'inviter famille, amis à partager un moment sympa sur notre plan d'eau.

HandiVoile

Notre volonté est d'accueillir des personnes en situation de handicap physique ou mental pour leur faire découvrir un sport admirable et les inviter à rejoindre les passionnés de la « Voile ». Le CVV propose de mettre à disposition un dériveur de type « Caravelle » qui a fait ses preuves depuis plusieurs décennies, des gilets de sauvetage adaptés et des moniteurs attentifs au bien être des participants et aux règles de sécurité.

En tant que membre du club, vous pouvez participer à un embarquement pour une navigation entre personnes valides et en situation de handicap, permettant un vrai partage.

Stand-up Paddle

Lève-toi et rame ! Pour s'adonner au plaisir de la glisse, nous vous proposons d'emprunter de temps en temps nos Stand-up Paddle. L'activité consiste à vous tenir debout sur une planche et à vous déplacer sur l'eau en vous aidant d'une pagaie. Cette activité très en vogue, vous permettra de vous évader à travers la nature, de vous ressourcer et faire du sport en même temps ! Pour les membres ayant une adhésion complète, l'emprunt est gratuit. Sinon, le CVV loue son matériel pour des balades d'une à trois heures.

Wing Foil

Le Wing Foil est un support récent, de plus en plus populaire sur les bords de mer et les plans d'eau intérieurs. Son attrait réside dans la facilité de transport du matériel, qui évolue constamment pour gagner en légèreté et rapidité, tout en devenant plus abordable. La discipline du Wing Foil connaît un développement rapide et commence à être proposé sur des compétitions en slalom et en freestyle ou des courses de vitesse.

Depuis 2022, notre club propose cette pratique, ajoutant une nouvelle dynamique et attirant de nouveaux membres. Le Wing Foil est accessible à tous les âges, et l'apprentissage de l'envol et de la maîtrise de l'aile est relativement rapide.



Les personnes ayant une expérience en planche à voile trouveront l'apprentissage plus facile que les débutants. Notre chef de base pourra vous proposer une initiation payante, puisque le club possède 2 supports ainsi qu'un jeu de voile sélectionné en fonction de la force du vent.

Administration et encadrement

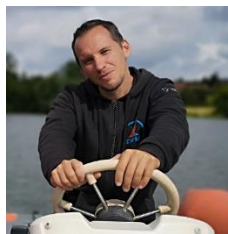
A. Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration du CVV est exclusivement composé de membres bénévoles, élus lors de l'assemblée générale qui a lieu une fois par an, conformément aux statuts de l'association.

Il comprend un(e) président, un(e) trésorier, un(e) secrétaire et jusqu'à neuf autres administrateurs.

B. Encadrement

L'encadrement des séances de voile est assuré par nos moniteurs professionnels, titulaires d'un Brevet d'Etat, et salariés du CVV.



Denis : le chef de base

En qualité de Chef de Base et de Responsable Technique Qualifié avec Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education populaire et du Sport Mention Monovalente Voile, Denis organise, coordonne et assure la sécurité des activités.

Leurs missions :

- Accueillir les groupes scolaires et centres de loisirs.
- Encadrer et animer les séances loisirs et « école de sport » (entraînement des jeunes du CVV).
- Assurer les cours adultes.
- Superviser l'entraînement et l'animation des équipes compétitions et Critérium.
- Suivre les équipes en régates (déplacements, hébergements, encadrement).
- Assurer l'entretien et le suivi de la flotte.
- Assurer l'application et le suivi des règles de sécurité.
- Faire observer et respecter le règlement intérieur du CVV.

Ils sont amenés à vous informer par mail ou affichage des différentes activités et compétitions organisées au sein du club. Pour faciliter leur tâche, il est vivement souhaitable que vous répondiez aux diverses sollicitations, même par la négative, pour nous permettre de gérer au mieux nos engagements et déplacements.

Ils peuvent aussi effectuer un rappel à l'ordre en cas de non-respect du règlement intérieur ou du Dispositif de Surveillance et d'Intervention.



Communications et informations

A. Panneaux d'affichage

Le CVV dispose de plusieurs espaces d'affichage :

- Tableau mural en liège dans le bureau : il reprend toutes les informations et affichages obligatoires d'une association (DSI, assurance, tarifs, calendrier, N° d'urgence, N° des membres du comité, etc...).
- Une vitrine dans le club House (à côté du bar) : elle reprend aussi toutes les informations obligatoires d'une association (règlement intérieur, statuts, copie des diplômes, zone de navigation, etc...).
- Panneau en liège dans le club House : cet espace permet l'affichage de toutes sortes d'informations (annonces, ventes de matériels, résultats de compétitions...).
- Une vitrine à l'entrée du club House : affichage des tarifs et flyers événementiels.

Notre adresse postale est située au 70 rue Malplaquet. Notre boîte aux lettres se situe derrière le restaurant « Quai 70 »,. Vous pouvez y déposer tous documents à destination du CVV, si vous n'avez pu le remettre en main propre à un moniteur ou un membre du CA.

B. Site internet & réseaux sociaux

Le CVV a son propre site internet sur lequel vous pouvez trouver toutes les informations (administratifs, événements, calendriers sportifs, résultats, ...) du CVV. Il est mis à jour régulièrement en fonction de l'actualité.

- Site internet : <http://www.voile-valenciennes.fr>

Nous disposons aussi d'une page Facebook qui permet de nous suivre et d'interagir au sujet des différents événements que nous organisons à Valenciennes.

- Facebook : <https://www.facebook.com/voile.valenciennes>

Le club est aussi référencé sur Google et Google Map. Outre notre position exacte vous permettant de demander un itinéraire, vous pouvez composer notre numéro de téléphone (pratique depuis un smartphone), ou vous rendre sur notre site internet

- Google : Mots clés => Voile Valenciennes

N'hésitez pas à laisser un Avis sur Facebook et Google, et à partager les publications.

C. Contacts

Adresse mail du CVV : voile.valenciennes@gmail.com

Vous pouvez aussi joindre directement l'un des membres du CA. Un tableau avec les coordonnées téléphoniques et mail du Président, Secrétaire, Trésorier et des différents responsables de commissions, et affiché dans le bureau du club.

Vous pouvez aussi faire une demande via le Messenger, sur la page Facebook du club. La personne qui gère la page pourra transférer à la bonne personne.



D. Trombinoscope

Lors de votre inscription, une photo d'identité numérique, vous est demandée afin de pouvoir mettre à jour facilement notre Trombinoscope qui sera affiché sur la panneau d'affichage présent dans le bureau.

E. Labellisation

Le CVV est labellisé « Ecole Française de Voile » et « Ecole de Sport » par la Fédération Française de Voile. Ce Label est décerné aux clubs qui veulent faire partie du réseau **de référence pour la découverte et l'enseignement de la voile en France**. Il oblige le CVV à se mettre en conformité et à aller toujours de l'avant.

Ce Label permet aussi de remettre un « Passport Voile » aux stagiaires ayant effectués un stage d'au moins cinq séances. Ce carnet symbolise, par le passage de niveaux, les étapes de la progression du jeune stagiaire. Il est valable sur toute la France. L'enfant ne doit pas hésiter à le faire signer à tout encadrant voile.



Les inscriptions et frais

A. Documents nécessaires pour l'inscription

L'adhésion se fait uniquement en ligne, et doit être renouvelée tous les ans. Le club n'accepte qu'à titre exceptionnel chèque ou espèces.

Le formulaire est accessible sur notre site internet, rubrique « S'inscrire »

<https://www.voile-valenciennes.fr/index.php/sinscrire/>

Une photo type identité (Selfie), est nécessaire pour compléter l'adhésion.

Préparez aussi :

- Un certificat médical de moins de trois mois, de non contre-indication à la pratique de la voile, avec mention en compétition **pour ceux qui souhaitent participer à des régates**
- Une attestation d'assurance pour les propriétaires de bateaux

L'adhésion est obligatoire pour toute pratique sportive sur le plan d'eau du Vignoble. Elle est non remboursable.

L'adhésion donne droit à participer à la vie du CVV, à assister aux assemblées générales et à prendre part aux délibérations dans les conditions fixées par les statuts.

Selon le le type d'adhésion, la licence FFVoile est incluse.

B. Tarifs des cotisations annuelles

Les tarifs sont indiqués dans le formulaire d'adhésion. Vous retrouverez aussi cette information sur le site internet du club ou sur le formulaire d'adhésion en ligne.

Comme le mentionnent nos statuts, les tarifs sont réactualisés chaque année. C'est une décision prise par le conseil d'administration et présentée lors de l'assemblée générale qui a lieu en début de saison.

C. Stockage de votre matériel personnel

Votre matériel peut rester sur notre parc à bateau ou au mouillage (emplacement défini par le Chef de Base et/ou le Conseil d'Administration – Cf plan en Annexe 4), uniquement durant la période de votre adhésion : voir règlement intérieur.

Aucun matériel personnel n'est stockable dans la voilerie, à l'exception d'une demande exceptionnel qu'il faudra formulé auprès du chef de base et du président.

Les membres sont responsables de l'**entretien de l'espace vert** autour de leur bateau. Il est préférable de ne pas cadenacer votre matériel afin qu'il soit possible de la déplacer facilement. Si nécessité, laisser un double de la clé au club.



Une Photo de votre bateau doit être faite et imprimée, une fois installé sur le parc. Cela permettra de mettre à jour le classeur des propriétaires, à votre disposition dans le bureau du club. Lorsque vous retirez votre matériel du parc, merci de l'indiquer sur la fiche signalétique en notant la date de sortie (Cf Annexe 3)

Vous devez aussi fournir une attestation d'assurance propre au bateau. Cette assurance est Obligatoire, et très simple à obtenir (suivre les instructions fournies en Annexe). En cas de non-présentation d'un justificatif, nous ne pouvons pas accepter votre bateau sur le parc.

L'amarrage des supports aux différents pontons du club ne peut être que ponctuel. Tous supports non remisable sur terre sera obligatoirement au mouillage.

Pour accéder au mouillage, plusieurs possibilités : annexe personnelle, utilisation d'une coque d'optimist ou dépose à l'aide de la sécu du club, si elle est disponible, et pilotée par une personne ayant le permis.

En cas d'abandon de votre bateau sur le parc, le club exigera le règlement de la ou les cotisations annuelles, et prendra les décisions nécessaires pour s'en séparer. Le parc n'est pas un cimetière (voir règlement intérieur) et appartient à la Ville de Valenciennes.



D. Informations licences

Depuis quelques années, le service « licences » de la Fédération Française de Voile est 100% dématérialisé. C'est à dire que vous recevrez par mail un message avec l'entête FFVoile, attestant que votre licence à bien été souscrite. Si vous ne recevez pas ce message, merci dans un 1er temps de vérifier votre dossier « Courrier Indésirable » (ce mail n'est pas une PUB, mais se classe parfois dans les SPAMs). Dans un 2eme temps, prévenir le club de la non réception (une erreur sur la saisie de l'adresse email a peut-être été commise). Surtout ne le mettez pas à la corbeille, il contient votre identifiant et votre mot de passe pour accéder au portail.

Votre licence papier peut vous être délivré **sur demande** orale ou écrite à une personne qui pourra réaliser l'impression. Il n'y a ni impression d'office, ni remise en main propre d'office, et encore moins d'envoi par courrier.

Sur le portail de licence FFVoile, il vous appartient de vérifier les informations renseignées, fournir votre certificat médical ou le questionnaire de santé. C'est ici aussi que vous pouvez télécharger votre licence et l'imprimer par vos propres moyen.

Étape 1 - Autorisation médicale

Si vous avez fourni un certificat médical au cours de la saison précédente, il reste valable pour cette saison à condition de répondre au questionnaire médical.

► Questionnaire de Santé ◀

Si vous répondez OUI à une des questions de ce dernier, vous devez vous rendre chez votre médecin afin qu'il établisse un certificat médical d'aptitude à la pratique de la voile, avec la mention compétition pour ceux qui le désire. Il n'y a pas de « modèle » de certificat.

Si vous répondez NON à toutes les questions, vous n'avez pas à fournir de certificat médical cette saison et vous pouvez passer à l'étape 2.

Étape 2 – Mise en ligne du Questionnaire de Santé ou du Certificat Médical

Une fois le document scannérisé vous pouvez le déposer sur le site de la FFVoile. Bien entendu, le chef de base ou les membres du CA reste à votre disposition pour vous aider dans ces démarches.

E. Frais d'engagement aux compétitions et déplacements

Les frais d'engagement aux compétitions sont à la charge du CVV pour les régates de grade 3 minimum, et à la charge du membre pour toutes régates de grade 4 et 5.

Le CVV se réserve le droit de réclamer le remboursement d'un engagement à un membre si celui-ci, étant inscrit à la compétition, ne s'y est pas présenté.

Les frais occasionnés par les déplacements nationaux sont en partie pris en charge par le CVV.

Les modalités de prise en charge seront définies préalablement avant tous déplacements.

Chaque demande de remboursement doit être réalisée sur la feuille de frais délivrée par le secrétaire ou le trésorier du CVV et celle-ci doit être transmise avec les justificatifs.

E. Renoncement aux remboursements de frais kilométriques

Les frais engagés par les bénévoles dans le cadre de leur activité associative (et non lié à la participation personnelle à une compétition), non remboursés par l'association, peuvent ouvrir droit, sous certaines conditions, à une réduction d'impôt sur le revenu.

Pour ouvrir droit à la réduction d'impôt, la nature et le montant des frais engagés doivent être justifiés et le bénévole doit en avoir expressément refusé le remboursement.



En pratique

A. Les entraînements et les horaires

Les créneaux horaires et jours d'entraînement sont définis en début de saison. En général, le mercredi après-midi, le samedi matin ou le samedi après-midi

Concernant les modifications exceptionnelles et les annulations de séances, celles-ci feront l'objet d'un mail ou d'un SMS.

Lors des vacances scolaires, les séances du mercredi et samedi peuvent ne pas avoir lieu puisque les créneaux peuvent être utilisés pour l'accueil de Centres de Loisirs ou de Stages.

Il est préférable de se présenter 15 minutes avant le début de la séance afin de préparer le matériel et d'optimiser la séance.

B. L'utilisation des supports

Chaque membre est responsable du matériel qui lui est confié. Il doit se conformer au règlement intérieur et au Dispositif de Surveillance et d'Intervention du CVV.

Selon son inscription, il peut emprunter tous les supports, ou aucun d'entre-deux s'il a choisi une cotisation avec matériel personnel.

Le matériel qu'un membre « Adulte » peut emprunter (sous réserve de la souscription inscription Adulte) :

- Club 530
- Catamaran
- Planche à Voile
- Paddle
- Kayak
- Class 8 à condition d'avoir l'équivalent niveau 3 et l'autorisation des moniteurs et des membres du Conseil d'Administration.

Le membre peut emprunter ce matériel pendant les ouvertures du CVV, sous le contrôle du moniteur présent, en dehors de sa surveillance (il peut être occupé à autre chose), et sous réserve que le matériel ne soit pas utilisé pour une séance en groupe ou en individuel.

Un membre peut emmener avec lui toute personne désirant naviguer avec lui : conjoint, enfants, autres membres, parfait inconnu souhaitant s'initier. Comme pour lui-même, il devra faire en sorte que la sécurité et le règlement intérieur soient respectés.

Le matériel qu'un membre « Jeune » peut emprunter :

- Mêmes supports qu'un adulte
- Optimists pour les moins de 12 ans
- Open Bic
- Laser pour les moins de 20 ans inscrit dans un cursus d'entraînement et de compétition

Le jeune membre peut emprunter ce matériel uniquement sous la surveillance d'un moniteur.



C. Zone de Navigation

Le règlement intérieur stipule une interdiction de s'approcher à moins de 15 m des berges. Une zone de navigation a été délimitée par la ville pour permettre aux pêcheurs de lancer leurs lignes, mais aussi aux frayères et oiseaux d'avoir leur tranquillité.

Il est donc interdit de naviguer, quel que soit le support utilisé, à l'extérieur de la zone délimitée en vert sur le plan de navigation (voir annexe, ou affiché dans le club house)

D. Rangement du matériel

Après avoir emprunté le matériel du club, il est de votre devoir de remettre en place le matériel, le gilet et la combinaison.

Un soin particulier doit être apporté à l'enroulement du foc des clubs 530 et des catamarans, et à l'amarrage de ceux-ci.

L'atelier étant sous clé, l'emprunt d'un outil présent dans l'atelier doit impérativement faire l'objet d'une demande à un moniteur ou un membre du C.A. et bien entendu, le retour de cet outil dans l'atelier est impératif.

E. Tri sélectif

Engagé dans une démarche de respect de l'environnement, le club possède des poubelles de tri sélectif.

Chacun doit donc prendre soin de jeter ses déchets dans la bonne poubelle. Il y en a trois :

- Verre
- Plastique / cannettes / métal
- Autre déchets

Chacun d'entre nous doit veiller à ce qu'une personne qui n'est pas habituée à venir au club jette bien ses déchets dans la bonne poubelle.

F. Effets personnel

Le club n'est en aucun cas responsable en cas de vol d'effets personnel dans l'enceinte du club.

Il est conseillé de laisser portefeuille et téléphone portable dans la voiture ou de les confier à un tiers.



Les commandements du CVV

- Mettre vos compétences au service du CVV (devenir membres du comité, faire de belles photos et les publier, filmer et publier, rechercher des partenaires, aider à l'organisation des régates, etc...).
- Participer aux diverses manifestations du CVV (Assemblée Générale, régates, portes ouvertes, hivernage, sortie d'hivernage, rénovation des bateaux...)
- Etre force de proposition, sans toutefois s'opposer à une décision
- Etre conscient que les dirigeants sont bénévoles et qu'ils utilisent leur temps libre pour s'occuper du CVV du mieux qu'ils le peuvent

Les arbitres sont eux aussi bénévoles, comme les dirigeants, ils ont des droits comme vous, y compris celui de se tromper.

- Etablir un contact avec la famille voile : n'hésitez pas à dialoguer avec les moniteurs, les dirigeants, les bénévoles du CVV, ou avec les « Anciens ». Cela permettra de vous tenir au courant de ce qui se passe au CVV et acquérir votre autonomie... puis vous-même partager.
- Cultiver l'esprit sportif : valoriser les attitudes de Fair-Play (Respect des règles de courses et décisions de l'arbitre, respect de l'adversaire, rester positif et garder le sourire).
- Parler autour de vous du club : Intérêt d'être membre, louer du matériel, venir avec son établissement scolaire ou son entreprise.

Annexe 1 - Zone de Navigation

La zone en **VERT** sont les limites à ne pas franchir. Rappel **15 mètres** des berges.





Annexe 2 - ASSURANCE PROPRIETAIRE

L'offre d'assurance est proposée par la FFVOILE. Il s'agit d'une option accessible depuis l'espace licencié.



Assurez votre embarcation hors navigation en Responsabilité Civile Complémentaire à quai et à terre

Pour la voile légère * :

5 € TTC

Hors voile légère :

si la valeur du bateau est < 120 000 € : **61 € TTC**

si la valeur du bateau est > 120 000 € : **170 € TTC**

* voile légère : les dériveurs, les multicoques, les windsurfs, les kiteboards, les voiliers radiocommandés, et quillards de sport destinés à une navigation diurne

Voici le lien direct du site : <https://ffvoile.options-assurances.com/shop>



Option Licencié Extension Responsabilité civile hors navigation

Responsabilité civile en cas de dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs causés à autrui du fait de l'embarcation dont vous êtes propriétaire ou locataire et ce en dehors de la navigation....

5,00 €

Une fois validé et payé, il sera nécessaire d'imprimer le justificatif afin de l'insérer dans le classeur des propriétaire (au dos de la fiche signalétique du bateau). Merci de ne pas se contenter de l'envoyer par mail.

Rappel : La bonne tenue du classeur est à la charge des propriétaires.



Annexe 3 – Fiche Signalétique propriétaire bateaux

TYPE : ☐ Multi-coque ☐ Deriveur ☐ Habitable

Marque/Constructeur : _____

MODELE : _____ Compagnie d'Assurance : _____

Nom Propriétaire : _____

Année(s) d'Adhésion : ☐ Précédente(s) ☐ 2023 ☐ 2024 ☐ 2025 ☐ 2026

Emplacement : Allée [A] [B] [C] [D] [E] [F] [G] [H] [CVV]

Position : [1] [2] [3] [6] [5] [6] [7] [8] [9] [10]

Remorque de route : ☐ Oui]

Remorque de Mise à l'eau ☐ Oui]

Immat : ____ [Non]

[Non]

Photo 1

Photo 2

Elément distinctif (si support identique sur le parc) : _____

Annexe 4 – Plan parc à bateaux

